

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «société»)

Avis aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 2

Les actionnaires des compartiments de la société énumérés ci-dessous (désignés par les «compartiments» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la société de clarifier les principes de placement de ces compartiments en supprimant la référence aux dérivés fondés sur des indices de volatilité, ces instruments n'ayant jamais été utilisés par les compartiments, et ne devant pas l'être à l'avenir. Les compartiments concernés sont:

- Credit Suisse (Lux) European Dividend Plus Equity Fund;
- Credit Suisse (Lux) Global Dividend Plus Equity Fund;
- Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund;
- Credit Suisse (Lux) IndexSelection Fund Balanced CHF;
- Credit Suisse (Lux) IndexSelection Fund Growth CHF;
- Credit Suisse (Lux) IndexSelection Fund Yield CHF.

Ces changements entreront en vigueur le 17 novembre 2016.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les changements ci-dessus entrés en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le nouveau prospectus de la société, les documents d'information clés pour l'investisseur ainsi que les statuts de cette dernière à son siège social ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 14 octobre 2016

Le Conseil d'administration